



## QUESTIONS CGT DP du 3 OCTOBRE 2017

- 1) Sur le district de Sète les ouvriers autoroutiers sont amenés à utiliser le fourgon 259 pour la pose et dépose de signalisations. Ce fourgon n'est pas adapté car il est équipé pour les espaces verts :
  - fourgon rallongé
  - portes latérales coulissantes
  - nombreux supports et étagères volumineux en acier
  - place réduite pour les cônesAutant d'éléments qui engendrent des risques d'accident. Pourriez-vous rappeler à l'encadrement local de ne pas utiliser ce fourgon pour la pose et dépose de signalisations.
- 2) Pouvez-vous rappeler aux encadrements des districts de la DRE que dans le cadre d'une convocation employeur et notamment lors des IRP, que « La durée et la distance de trajet est calculée par *Google Maps* (du domicile au lieu de la réunion). Dixit : convention collective à l'exercice du droit syndical.
- 3) Dans le cadre de refus de congés, pourriez-vous demander à l'encadrement de motiver le refus et de ne pas s'en tenir à la seule formule « *raison de service* ». Pour rappel le Directeur Régional l'avait déjà précisé dans ce sens.